

## COMMUNIQUE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU TCSP

Dans le cadre de la réalisation des travaux du TCSP, le Président du syndicat mixte du TCSP, dans un souci de transparence et pour faire cesser toute manipulation ou interprétation abusive déclare que :

- Le syndicat mixte du TCSP a inscrit et voté en décision modificative n°2 du conseil syndical du 30 novembre 2015, une dépense de 15 millions d'euros pour le compte de la Région Martinique aujourd'hui CTM.
- Cette dépense correspond à un engagement de la CACEM à verser cette somme au syndicat mixte du TCSP.

Cette dépense vient en remboursement de la part CACEM des travaux réalisés par la Région.

- Cette décision financière du 30 novembre 2015, du syndicat mixte du TCSP, validée par le contrôle de la légalité du 4 décembre 2015, sera donc **honorée** par le syndicat mixte du TCSP.

Pour rappel, le syndicat mixte du TCSP, sur la partie financière, est l'intermédiaire entre la CACEM et la CTM.

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU TCSP



**SYNDICAT MIXTE DU TCSP**  
20 avenue des arawaks  
Immeuble La Verrière  
BP 893  
97245 Fort de France Cedex  
Tél. 0596 73 54 67 – Fax. 0596 73 81 61  
Email: [smtcsp@wanadoo.fr](mailto:smtcsp@wanadoo.fr)

Simon MORIN

Le Président du S.M.T.C.S.P  
Simon MORIN